



Bulletin d'Information

Mai 2021



Mairie de Lagny

930, rue Principale
60310 Lagny

Tél: 03.44.93.01.05

Mail: mairie-de-lagny60310@wanadoo.fr
Site Internet: www.lagny.fr

Ouverture du Secrétariat

le mardi - de 14h à 15h30
le jeudi - de 13h à 15h30
le vendredi - de 18h à 19h30

Permanence des élus

le vendredi - de 18h à 19h30

L'édito du Maire



Chers Lagnyennes et Lagnyens,

Nous vivons une deuxième année consécutive difficile dû à la crise sanitaire du COVID-19, qui malheureusement continue à faire beaucoup de victimes auprès de nos proches, de nos amis. Soyons vigilants et respectons les gestes barrières.

N'ayant pu faire le bilan de l'année 2020 devant vous, lors de la traditionnelle cérémonie de vœux, je vous la retrace par quelques mots:

L'année a été marquée par les élections municipales, où pour la troisième fois consécutive, vous avez élu la liste que je vous présentais avec 92% des voix des votants, merci pour cette confiance.

Face à la crise de la COVID-19, nous avons essayé d'être réactifs en vous fournissant rapidement des masques afin que vous puissiez vous déplacer. Pour pallier à la fermeture des écoles, nous avons également décidé d'aider les familles de nos écoliers de primaire en leur attribuant un bon d'achat chez Bureau Vallée afin qu'elles puissent se fournir en feuilles, cartouches, imprimante. Malheureusement, nous avons dû annuler des manifestations communales.

Fin 2020, il y a eu quand même un petit rayon de soleil avec la traditionnelle distribution du colis aux aînés de plus de 65 ans ainsi que le passage de la calèche du Père Noël pour le plus grand plaisir des enfants de 0 à 18 ans.

Nous avons tout de même pris plusieurs décisions afin de continuer le développement de la commune. Ainsi, nous avons acheté une pâture pour y créer un verger partagé mais aussi pour faire un échange lors du prochain aménagement foncier, dû au Canal Seine-Nord, dans l'optique de concevoir un nouveau parking près de l'école.

Nous avons décidé de faire bâtir un bâtiment avec des vestiaires, des toilettes PMR et une salle de 180m² au stade. Ce bâtiment pourra être utilisé pour des activités de gym, pour nos manifestations, mais aussi par les centres aérés pendant les vacances scolaires. Nous allons également restaurer la piste et les abords de celle-ci.

Une étude de faisabilité a été lancée pour mettre en place la vidéoprotection sur les voiries et sur les bâtiments communaux.

Maintenant, tournons-nous sur 2021 et ses perspectives.

Nous avons décidé d'annuler toutes nos festivités jusqu'au mois de septembre afin de ne pas faire prendre de risques aux habitants.

J'ai proposé au conseil municipal de mettre exceptionnellement en place une action en faveur des familles de la commune et de nos producteurs locaux. Nous allons distribuer dans les boîtes aux lettres 3 bons d'achat de 15 euros par habitation. Ces bons d'achat seront à utiliser chez nos 3 producteurs de la commune : Au jardin de Camille, au Crèmeuh de Perrine et aux Fraises et Asperges de Noyon.

Du côté des travaux, la construction du bâtiment au stade se poursuit ainsi que l'aménagement des extérieurs de celui-ci. La fin des travaux est prévue pour courant juin.

L'appel d'offre concernant la vidéoprotection sur l'ensemble de la commune débutera fin avril tandis que celui sur l'affermage de l'eau potable débutera en juin.

En septembre, une réflexion sera amorcée pour une étude de faisabilité de l'aménagement de la Basse Rue, notamment sur la sécurité routière, vu la vitesse excessive de certains véhicules dans cette rue.

Je finirai mes propos par un petit message de sagesse, en vous demandant de prendre soin de vous et de vos proches dans cette période difficile.

Bonne lecture et portez-vous bien.
Sébastien NANCEL
Maire de LAGNY
Conseiller Départemental de l'Oise »

Sommaire



Le mot du Maire	P. 2
Vos élus	P. 4
Informations officielles	P. 5 à 19
- Compte rendu de Conseil Municipal	
- Commission appel d'offre	
Partenaires Institutionnels	P. 20 à 21
Activités Périscolaires	P.22
Regroupement Scolaire	P. 23 à 27
Cérémonie	P. 28
Arbre de Noël	P. 29
Info Utile	P. 30 à 31
Travaux	P. 32

Vos élus

Sébastien NANCEL
Délégué Pays des Sources
Délégué SIRP
Cuy, Dives, Lagny
Délégué SIVU Lassigny
Président de toutes les
commissions communales



Pascal CAPILLON
Délégué SEZEO
Titulaire commission
des finances
Suppléant Pays des Sources
manifestations et communication



Dominique GORECKI
Délégué SIVOM
des Fontaines
Titulaire commission
d'appel d'offres
des finances, travaux,
voiries et bâtiments



Emilie VATEL
Déléguée SIRP
Cuy, Dives, Lagny
Titulaire commission
des finances, listes électorales,
manifestations, communication,
culture et patrimoine



Corinne BIGOT
Titulaire commission
d'appel d'offres,
des finances



Christian ROLLER
Délégué SEZEO, SIVOM
des Fontaines
Titulaire commission
des finances
Suppléant commission
travaux voiries
et travaux bâtiments



John LLERENA
Titulaire commission
travaux voiries
et travaux bâtiments
Suppléant commission
des finances



Virginie LEFEVRE
Titulaire commission
manifestations,
communication
culture et patrimoine



Delphine DE AZEVEDO
Déléguée SIRP Cuy, Dives, Lagny
Titulaire commission
manifestations,
communication, culture
et patrimoine
Suppléante commissions
des finances



Frédéric MERCIER
Titulaire commission
d'appel d'offres,
travaux de voirie
Suppléant SEZEO,
aux finances



Sébastien GUICHARD
Suppléant commission
travaux bâtiments



David CASTANHEIRA
Titulaire commission
travaux de voirie
et travaux de bâtiments
Suppléant SIVOM
des Fontaines



Philippe CARDON
Suppléant SIRP
Cuy, Dives, Lagny
d'appel d'offres,
des travaux de voiries



Eddy THIESSET
Suppléant commission
d'appel d'offres
manifestations,
communication, des finances
culture et patrimoine,
travaux des bâtiments



Frédéric LEROY
Titulaire commission des finances,
travaux des bâtiments
suppléant commission voiries,
culture et patrimoine,
appel d'offres, SIRP



Informations officielles

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le 27 novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien NANCEL, Maire.

Présents : Mesdames Corinne BIGOT, Emilie VATEL, Delphine DE AZEVEDO arrivée à 19 h 48, Virginie LEFEVRE MM. Dominique GORECKI, Pascal CAPILLON, John LLERENA, Philippe CARDON, David CASTANHEIRA AMORIN, Sébastien GUICHARD, Frédéric MERCIER, Eddy THIESSET, Christian ROLLET.

Absent :

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Décision modificative

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

1. DELIBERATION RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIERE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article L. 121-4 chaque commune est représentée au sein de la commission intercommunale par le Maire ou l'un des conseillers municipaux désignés par lui. Aussi, il a désigné Monsieur Sébastien NANCEL pour assurer cette fonction.

De même la Chambre d'Agriculture a procédé à la désignation de 3 exploitants par communes (2 titulaires et 1 suppléant) et le Président de la Chambre d'Agriculture a proposé 2 personnes qualifiées en matière de faune, de protection de la nature et des paysages (1 titulaire et 1 suppléant).

ELECTIONS DES PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été insérer dans le bulletin municipal de novembre soit plus de quinze jours avant l'élection.

Se sont portés candidats :

- Monsieur Alain THOMAS
- Monsieur Jean-Pierre LUCAS
- Monsieur Jean-Marie TIMMERMAN

Ces candidats sont de nationalité française ou assimilés, d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité.

Les candidats déjà désignés par la Chambre d'Agriculture en qualité d'exploitants propriétaires désignés par Monsieur le Maire en qualité de conseiller municipal ainsi que lui-même, ne peuvent être élus en qualité de propriétaires de biens fonciers non bâtis.

Aussi la liste des candidats est ainsi arrêtée :

- Monsieur Alain THOMAS
- Monsieur Jean-Pierre LUCAS
- Monsieur Jean-Marie TIMMERMAN

1/ Il est procédé dans un premier temps à l'élection des **deux titulaires** à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code Générale des collectivités territoriales.

Informations officielles

Ont obtenu au premier tour :

Nombre de votants : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Majorité requise : 8

- Monsieur Alain THOMAS	13
- Monsieur Jean-Pierre LUCAS	12
- Monsieur Jean-Marie TIMMERMAN	13
- Monsieur André Bernard VAN MOORLEGHEM	1
- Monsieur Francis CAMUS	1

Ayant atteint la majorité requise, Messieurs Alain THOMAS et Jean-Marie TIMMERMAN sont élus membres titulaires.

2/ Dans un second temps, il est procédé à l'élection **du suppléant** à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code Générale des collectivités territoriales.

Ont obtenu au premier tour :

Nombre de votants : 14
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Majorité requise : 8

- Monsieur Jean-Pierre LUCAS	12
------------------------------	----

Monsieur Jean-Pierre LUCAS est élu membre suppléant.

Sont ainsi élus par le Conseil Municipal :

- M. Alain THOMAS est élu membre titulaire
- M. Jean-Marie TIMMERMAN est élu membre titulaire
- M. Jean-Pierre LUCAS est élu membre suppléant

2. DELIBERATION FUSION ADTO/SAO.

Mes chers collègues,

Le Département de l'Oise a créé, d'une part, la SAO (pour SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE qui est une société publique locale d'aménagement) par transformation de la SEM existante et, d'autre part, l'ADTO (pour ASSISTANCE DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE qui est une société publique locale), toutes deux ayant pour objet de fournir des services que notre collectivité utilise.

Les deux sociétés exercent des activités similaires et complémentaires portant sur l'exercice des métiers de maîtrise publique d'ouvrage, déléguée ou directe, dans le cadre de concessions ou de marchés de prestations de services, en ce compris les mandats d'études ou de réalisation, y compris par la fourniture d'une assistance technique relevant des obligations du Département.

Depuis 2015, les deux sociétés partagent leurs moyens tant matériels qu'humains, notamment par le biais du GIE qu'elles ont constitué à cet effet.

Ces deux sociétés ont pour actionnaire majoritaire le Département de l'Oise qui exerce aussi la présidence de leurs conseils d'administration, en la personne de Monsieur Frans Desmedt.

La phase d'intégration des moyens communs étant désormais achevée, il est apparu opportun de réunir les deux sociétés en une seule, notamment dans le but d'offrir à leurs clients et actionnaires une meilleure lisibilité de leurs activités comme de simplifier leur fonctionnement.

Informations officielles

En accord avec les principaux actionnaires communs et conformément aux décisions prises par les Conseils d'Administration respectifs, tenus les 16 et 23 septembre 2020, ce regroupement des deux sociétés comporte plusieurs étapes :

- la SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE (SAO) modifie sa forme pour passer de SPLA (article L. 327-1 du code de l'urbanisme) à SPL (article L 1531-1 du code général des collectivités territoriales),
- la SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE (SAO), absorbe L'ASSISTANCE DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE (ADTO) dans le cadre d'un processus de fusion,
 - les deux sociétés sont valorisées sur la base de leurs comptes annuels pour 2019 de sorte que l'apport consenti par l'ADTO s'établit à 1.303.476,78
 - la rémunération de cet apport consiste dans l'échange de 1 action de l'ADTO contre 359 actions à émettre par la SAO qui augmentera ainsi son capital de 574.000 actions pour un montant de 1.234.960,00 et constatera une prime de fusion de 68.516,78
 - la fusion sera réalisée après son approbation par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires des deux sociétés qui seront réunies au mois de décembre dans ce but et prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2020,
- Le capital social de la SAO, après la fusion – soit 3.238.975,00 composé de 1.506.500 actions de 2,15 de nominal - sera modifié par élévation du nominal des actions et par incorporation de réserves à hauteur de 67.775,00 pour s'établir à la somme de 3.306.750,00 composée de 22.045 actions de 150,00 de nominal,
- La SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE (SAO) modifiera, en conséquence de ces opérations ses statuts et adoptera la dénomination de « ADTO-SAO ».

Ces différentes opérations ne seront réalisées que si elles sont approuvées, dans les conditions de majorité requise, par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires des deux sociétés qui seront réunies à cet effet au mois de décembre prochain. Conformément à l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient à notre assemblée délibérante d'approuver préalablement ces opérations pour pouvoir voter favorablement en assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Sont communiqués à l'occasion de nos présentes délibérations, le traité de fusion entre la SAO et l'ADTO ainsi que les statuts modifiés de « ADTO-SAO ».

Il nous appartient, dans ces circonstances, de confirmer la représentation de notre collectivité dans les organes de « ADTO-SAO », tant au conseil d'administration qu'en assemblée générale et spéciale des actionnaires.

Il convient aussi, de confirmer la poursuite de tous contrats conclus par notre collectivité avec « ADTO » par « ADTO-SAO ».

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code de commerce,
- le code de la commande publique

Il est demandé à votre assemblée de prendre les délibérations suivantes :

Article 1 L'assemblée délibérante approuve la fusion consistant dans l'absorption de ADTO par SAO, selon les termes du traité de fusion joint à la présente délibération qui comporte les caractéristiques suivantes :

- Apport par ADTO à SAO de la totalité de son actif net, à la date d'effet rétroactif du 1^{er} janvier 2020, soit 1.303.476,78 ,
- Rémunération de cet apport moyennant l'échange de chaque action de ADTO contre 359 actions à émettre par SAO,
- Augmentation corrélative du capital de SAO de 574.000 actions, soit 1.234.960,00 , assortie d'une prime de fusion de 68.516,78 ,

Informations officielles

Etant précisé que, préalablement à cette fusion, SAO a modifié sa forme pour passer de SPLA (société publique locale d'aménagement) à SPL (société publique locale), condition de la réalisation de ladite fusion, que l'assemblée délibérante approuve.

- Article 2 L'assemblée délibérante approuve l'opération de modification de capital de la société « ADTO-SAO », issue de l'absorption de ADTO par SAO, opérée par augmentation du nominal des actions de 2,15 à 150,00 et par incorporation de réserves pour 67.775,00 de sorte qu'il s'établisse à 3.306.750,00 pour être composé de 22.045 actions de 150,00 de nominal.
- Article 3 L'assemblée délibérante approuve les statuts de la société publique locale résultant de ces opérations dont la dénomination sociale sera « ADTO-SAO », tels qu'annexés à la présente délibération.
- Article 4 L'assemblée délibérante charge ses représentants au sein de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de voter favorablement pour la réalisation de ces opérations.
- Article 5 L'assemblée délibérante confirme, autant que de besoin, que ses représentants au sein des organes de la SPL « ADTO-SAO », résultant de la fusion, seront :
M. Sébastien NANCEL, ayant pour suppléant M. Pascal CAPILLON pour les assemblées générales,
M. Sébastien NANCEL, ayant pour suppléant M. Pascal CAPILLON pour les assemblées spéciales,
M. Sébastien NANCEL en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration.
- Article 6 L'assemblée délibérante approuve la poursuite de tous contrats conclus précédemment avec ADTO au sein de la SPL « ADTO-SAO » issue de la fusion, aux mêmes conditions.

3. CEREMONIE DES VŒUX 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas organiser de vœux pour 2021 étant donné le contexte sanitaire actuel.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision.

4. INFORMATION NOEL.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la distribution des colis pour les aînés se fera le samedi 19 décembre. Le rendez-vous est fixé à la Maire vers 8 h 30.
Le masques, les gants sont obligatoires.
Par contre, interdiction de rentrer chez dans les habitations vu le contexte sanitaire actuel.

Pour les enfants, il n'y aura pas de spectacle de fin d'année étant donné le contexte sanitaire.

Les enfants auront chacun une carte-cadeaux de 40 ainsi que des chocolats qui seront distribués le samedi 19 décembre par Luc avec sa calèche et le Père Noël.

5. INFORMATIONS TRAVAUX VESTIAIRES.

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement des travaux du bâtiment.

Le terrassement est fait et les fondations sont en cours de réalisation. L'élévation des murs et pose de l'ossature métallique seront faits courant décembre.

Pour le bâtiment, une réunion de la commission travaux aura lieu tous les 15 jours.

Informations officielles

6. DECISION MODIFICATIVE.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de prendre une décision modificative comme suit :

Compte 678 : - 11
Compte 7391171 : + 11

Le conseil municipal approuve la décision modificative et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

12. QUESTIONS DIVERSES.

- Lecture du courrier de Camille ROLLET pour remercier le conseil de la subvention.
- La ferme des Loges, Monsieur LHOTTE vend des sapins. La commune lui en a commandé pour Noël.
- Le site internet est à nouveau opérationnel et remis à jour. Voir pour faire une rubrique sur les artisans et commerces de proximité.
- Rendez-vous avec l'ADTO et la Gendarmerie le 7 décembre prochain à 16 heures pour la vidéoprotection. La gendarmerie va également donner son avis.
- Il y a aura une commission finances en janvier pour la préparation du budget.
- L'ADTO nous a contacté pour le contrat d'affermage de l'eau.

Séance levée à 20 h 17

Informations officielles

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un le trente janvier à 14 h 45, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien NANCEL, Maire.

Présents : Mesdames Emilie VATEL, Virginie LEFEVRE,
MM. Dominique GORECKI, Christian ROLLET, Pascal CAPILLON, John LLERENA,
David CASTANHEIRA AMORIN, Sébastien GUICHARD, Frédéric LEROY, Frédéric
MERCIER, Eddy THIESSET

Absent excusé : Corinne BIGOT pouvoir à Sébastien NANCEL

Absent : Delphine DE AZEVEDO, Philippe CARDON

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE

Monsieur Pascal CAPILLON présente le CA 2020 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	371.748,55
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	752.454,24

Excédent de fonctionnement :	380.705,69
------------------------------	------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	119.899,09
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	78.661,71

Déficit d'investissement :	41.237,38
----------------------------	-----------

Excédent total :	339.468,31
------------------	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le CA 2020.

Informations officielles

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de subventionner les associations suivantes pour l'année 2021 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
LAGNWT	500
LA CHATAIGNERAIE	750
COOPERATIVE SCOLAIRE	1.500
LA BONNE ENTENTE	200

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces subventions.

Sortie de Monsieur Frédéric MERCIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de subventionner l'association suivante pour l'année 2021 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
LAGNOMNISPORTS	4.900

Le conseil municipal vote à 12 voix POUR ces subventions.

Sortie de Emilie VATEL et Monsieur Eddy THIESSET. Retour de Monsieur Frédéric MERCIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de subventionner l'association suivante pour l'année 2021 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
COMITE DES FETES	3.000

Le conseil municipal vote à 11 voix POUR cette subvention.

Informations officielles

3. BUDGET PRIMITIF 2021.

Retour de Madame Emilie VATEL et Monsieur Eddy THIESSET.

Monsieur Pascal CAPILLON présente le budget 2021 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	843.931,85
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	843.931,85
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	612.237,38
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	612.237,38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2021

4. DELIBERATION VIDEOPROTECTION.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'un système de vidéo protection s'avère nécessaire et qu'il est urgent de solliciter l'inscription de ces études d'un montant de 79.700 HT sur un prochain programme d'investissement subventionnés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la contenance du projet des études présentées par l'ADTO telle que définie ci-dessus ;
- Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès
 - Du Conseil Départemental,
 - De l'Etat au titre de la DETR dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes,
 - De l'Etat au titre du FIPD dans le cadre du programme S de projet de sécurisation et d'équipement des polices municipales.
- Prend l'engagement de réaliser les études si les subventions sollicitées sont accordées ;
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

5. DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – MISSION D'ASSISTANCE A LA PROCEDURE DE REMISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le contrat de délégation du service public d'eau potable conclu avec la société SAUR arrive à échéance le 8 octobre 2022.

La procédure de renouvellement étant longue (10 à 12 mois environ) et complexe, il convient dès maintenant de commencer à travailler sur ce dossier. Une assistance peut être apportée par l'ADTO – SAO, société Publique Locale dont la commune est actionnaire, qui a présenté un devis de 5.000 HT.

Monsieur le Maire propose donc de recourir aux services de l'ADTO – SAO pour assurer cette mission.

Informations officielles

L'exposé de monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE le recours à l'ADTO – SAO pour la mission d'assistance à la procédure de remise en concurrence du contrat de délégation du service public d'eau potable, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6. COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS (DSP) – ELECTION DES MEMBRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les articles L. 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

La procédure de Délégation de Service Public prévoit l'intervention d'une Commission chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres et d'émettre un avis sur celles-ci.

Les articles L 1411-5, D 1411-3 et D 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent la composition de cette Commission, notamment pour les collectivités locales de moins de 3 500 habitants.

Ainsi, la Commission est composée par le Maire, autorité habilitée à signer la convention de DSP et par 3 membres du Conseil Municipal élus par celui-ci à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Dans ce cadre et après appel à candidatures, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) :

Après en avoir délibéré par 13 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

DESIGNE

Président de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) : **Monsieur Sébastien NANCEL**

Membres titulaires

- **Monsieur Dominique GORECKI**
- **Monsieur Christian ROLLET**
- **Madame Virginie LEFEVRE**

Membres suppléants

- **Monsieur Eddy THIESSET**
- **Monsieur Frédéric MERCIER**
- **Monsieur David CASTANHEIRA AMORIN**

Informations officielles

Il est précisé que le Maire pourra inviter le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence à assister aux réunions de la Commission. Dans un tel cas, ils siégeront à la commission avec voix consultative et leurs observations seront consignées au procès-verbal de réunion.

Pourront également participer à la Commission, avec voix consultative, des personnes ou un ou plusieurs agents de la commune désignés par le Maire en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

6. QUESTIONS DIVERSES.

- Les travaux des vestiaires continuent. La fin est programmée au mois de juin.
- Monsieur le Maire expose le sujet de la fête communale ainsi que le 14 juillet. Dû à l'état d'urgence sanitaire et des risques liés à la pandémie, le conseil municipal décide de ne pas organiser de fête communale et verra en avril pour le 14 juillet.

Séance levée à 15 h 45

Informations officielles



Commune de Lagny
Tél : 03 44 93 01 05 Fax : 03 44 93 00 54
930 Rue Principale 60310 LAGNY
E-mail : mairie-de-lagny60310@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES
DU 13 octobre 2020**

L'an deux mil vingt, le 13 octobre à 19 h 00, la commission d'appel d'offres dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien NANCEL, Maire.

Présents : M. THIESSET suppléant de Mme BIGOT, MM Dominique GORECKI, MERCIER Frédéric.

Présent invité Adjoint aux finances : CAPILLON Pascal

Absents excusés : Mme BIGOT

Objet : Création Bâtiment avec vestiaire et toilettes PMR comprenant 7 lots

LOT 1 - INSTALLATION DE CHANTIER

1/ Entreprise MESTDAGH :	1 805.79	HT
2/ Entreprise VADEZ :	2 750.00	HT
3/ Entreprise BLM :	823.92	HT
4/ Entreprise ID BAT :	2 784.00	HT

LOT 2 - TERRASSEMENT

1/ Entreprise MESTDAGH :	22 867.20	HT
2/ Entreprise VADEZ :	10 968.70	HT
3/ Entreprise BLM :	9 836.00	HT
4/ Entreprise ID BAT :	20 055.60	HT

LOT 3 - GROS ŒUVRE MACONNERIE

1/ Entreprise MESTDAGH :	103 850.75	HT
2/ Entreprise VADEZ :	76 300.95	HT (manque ligne 3.15 isolation extérieur bâtiment))
3/ Entreprise BLM :	65 445.35	HT
4/ Entreprise ID BAT :	71 989.00	HT (manque ligne 3.15 isolation extérieur bâtiment)

LOT 4 - PLÂTRERIE-MENUISERIES INTERIEURES

1/ Entreprise MESTDAGH :	27 435.42	HT
2/ Entreprise VADEZ :	20 545.25	HT
3/ Entreprise BLM :	18 999.38	HT
4/ Entreprise ID BAT :	28 963.05	HT

Informations officielles

LOT 5 - PLOMBERIE-SANITAIRE

1/ Entreprise MESTDAGH	19 054.33	HT
2/ Entreprise VADEZ :	18 378.50	HT
3/ Entreprise BLM :	21 321.50	HT
4/ Entreprise ID BAT :	pas répondue	

LOT 6 - REVÊTEMENT SOLS, MURS ET PLAFONDS

LA COMMISSION TRAVAUX A DECIDE DE NE PAS ATTRIBUER CE LOT. LES TRAVAUX SERONT REALISES PAS NOTRE AGENT COMMUNAL

LOT 7 - EQUIPEMENTS INTERIEURS

LA COMMISSION TRAVAUX A DECIDE DE NE PAS ATTRIBUER CE LOT. LES TRAVAUX SERONT REALISES PAS NOTRE AGENT COMMUNAL

L'entreprise CAP DEFRANCE avez également répondu sur deux lots, le montant était supérieur (Installation chantier et gros œuvre-maçonnerie).

MONTANT TOTAL pour les lots 1 à 4 (Hors plomberie) :

ENTREPRISE MESTDAGH :	155 959.16	HT
ENTREPRISE VADEZ :	110 564.90	HT (manque ligne 3.15 isolation extérieur bâtiment)
ENTREPRISE BLM :	95 104.65	HT
ENTREPRISE ID BAT :	148 341.65	HT (manque ligne 3.15 isolation extérieur bâtiment)

Après délibération, la commission retient l'entreprise BLM pour l'ensemble des lots de 1 à 5.

A Lagny, le 13 octobre 2020

Le Maire,
Sébastien NANCEL

Informations officielles



Commune de Lagny
Tél : 03 44 93 01 05 Fax : 03 44 93 00 54
930 Rue Principale 60310 LAGNY
E-mail : mairie-de-lagny60310@wanadoo.fr

**PROCES VERBAL
DU COMMISSION APPEL D'OFFRES
DU 10 NOVEMBRE 2020**

L'an deux vingt, le 10 novembre à 18 h 45, la commission d'appel d'offres dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien NANCEL, Maire.

Présents : Mme BIGOT, MM Dominique GORECKI, MERCIER Frédéric.

Présent invité Adjoint aux finances : CAPILLON Pascal

Objet : **Création Bâtiment avec vestiaire et toilettes PMR Lot ELECTRICITE**

MONTANT TOTAL

Entreprise BELLINA : 59 781.56

Entreprise TALMANT : 31 374.64

Entreprise TROUILLET pas répondue

Après délibération la commission retient l'entreprise TALMANT.

Sébastien NANCEL
Maire de LAGNY
Conseiller Départemental

Informations officielles

Alerte, on ne fait pas ça !!!

Depuis plusieurs mois, il a été constaté des dépôts de déchets (gravats, Plâtres, Plastiques, branchages, etc.....) sur le domaine public notamment dans les peupleraies ainsi que les accotements.

Je vous rappelle que ces dépôts sont strictement interdit !!!

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur le domaine public est puni d'une amende forfaitaire.

l'amende est de 135 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 375 €.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police est saisi.

Le juge pourra décider d'une amende de 750 € maximum (ou jusqu'à 1 500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).



Informations officielles

les
20 & 27
JUIN

*Inscriptions
sur les listes électorales*

ÉLECTIONS
DÉPARTEMENTALES
& RÉGIONALES 2021

Inscription sur les listes électorales
avant le : **7 MAI 2021**

**Vous avez jusqu'au 7 Mai 2021
pour venir vous inscrire
au secrétariat de la Mairie
le Vendredi de 18h à 19h30**

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

Partenaires Institutionnels

LE PAYS DE SOURCES & VALLÉES, UN TERRITOIRE ET UNE STRUCTURE DE COOPÉRATION

Créé en 2007, le Pays de Sources et Vallées est né de la collaboration des Communautés de communes des Deux Vallées, du Pays Noyonnais et du Pays des Sources. Périmètre de contractualisation privilégié par la Région, l'Etat et l'Europe, le Pays permet de développer des projets considérés comme structurants pour le territoire et les intercommunalités qui le composent.

Le Pays de Sources et Vallées a été créé afin de mutualiser des moyens humains et financiers pour réaliser ensemble des projets qu'il est plus pertinent de traiter à une plus grande échelle et garantir ainsi davantage d'efficacité.

Le Pays développe également des coopérations avec les territoires limitrophes, notamment le Pays Chaunois et le Pays Compiègnois.

Le Pays travaille sur 5 orientations majeures définies dans la charte de développement et par les 3 communautés de communes :

- Le développement économique
- Le développement touristique
- Le développement de l'habitat, de l'urbanisme et l'aménagement des villes et villages
- Le développement culturel
- La protection de l'environnement

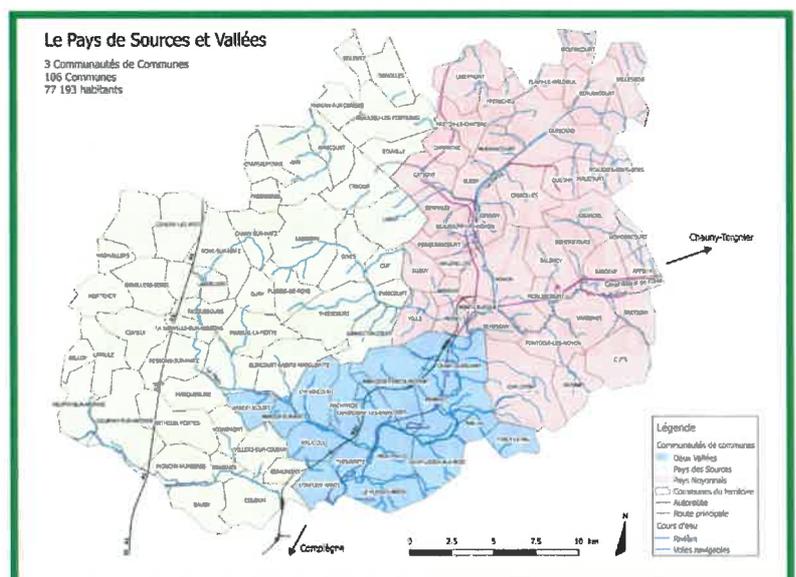
Le Conseil de Développement permet d'instaurer un dialogue avec les acteurs locaux et d'améliorer la communication interne et externe du territoire.

Le Pays développe actuellement des actions sur 4 thématiques :

- La politique de l'Eau
- Le développement des circuits courts
- Le soutien aux commerces de proximité
- Le Plan Climat

Le Pays bénéficie également d'un Programme LEADER qui a débuté en 2014 et prendra fin en 2021.

Le Pays couvre un bassin de vie de plus de 79 257 habitants répartis sur 106 communes.



Partenaires Institutionnels



Pays de Sources et Vallées

Un site Internet pour faire vos achats en ligne.
www.commerces-sourcesetvallées.fr

Cumulez des avantages en consommant localement grâce à la carte de fidélité multi-enseignes.

Avec ce répertoire, vous trouverez votre carte de fidélité personnelle valable dans tous les commerces du territoire proposant un programme de fidélité. Grâce à une seule et même carte, vous pouvez bénéficier de réductions chez votre boulanger, de bons d'achat chez votre fleuriste, ou encore être informé des offres spéciales et ventes flash de votre boucher. Vous pouvez également offrir un bon cadeau à l'un de vos proches.

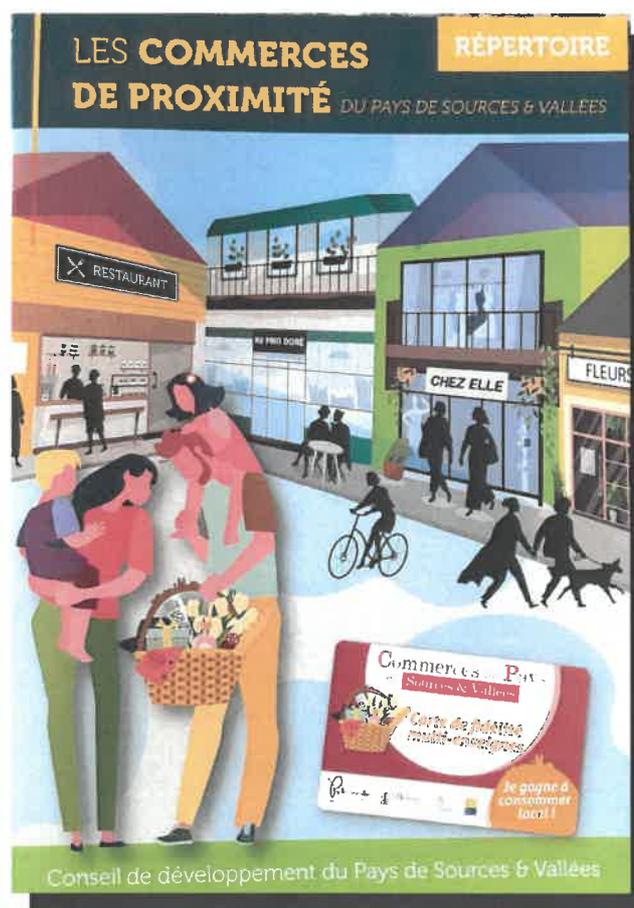
Vous voulez visiter un commerce depuis votre canapé, prendre RDV avec votre garagiste ou encore faire vos achats en ligne et retirer vos produits en magasin, voire même vous faire livrer chez vous ?

La plateforme www.commerces-sourcesetvallées.fr recense elle aussi les commerces du territoire, et vous permet de visiter leur boutique en ligne, prendre RDV et faire vos achats depuis votre ordinateur ou votre smartphone.

Sur cette plateforme, vous pouvez également créer votre carte de fidélité et visualiser les avantages que vous avez cumulés chez tel ou tel commerçant.

Nous comptons sur vous pour faire bon usage de tous ces outils, (re)découvrir les commerces de votre territoire, y faire vos achats quotidiens, faire plaisir à ceux que vous aimez... et cumuler ainsi plein d'avantages grâce à votre carte de fidélité !

Vous aidez ainsi vos commerçants et leur famille à traverser cette crise et contribuez à développer l'économie locale et votre territoire.



Activités Péri-scolaires

LE PERISCOLAIRE ET LA CANTINE

Tous les ans, le péri-scolaire organise son traditionnel marché de Noël. Malheureusement cette année, avec la crise sanitaire il n'a pas pu être organisé.

Mais avec les filles nous ne manquons jamais d'idées et nous avons donc fait venir notre Père Noël qui est passé faire un petit coucou aux enfants le midi, et le soir nous avons organisé une séance cinéma avec un petit goûter individuel, toujours dans le respect des gestes barrières.

Les enfants ont énormément apprécié et nous avons pu tout de même passer un moment agréable.

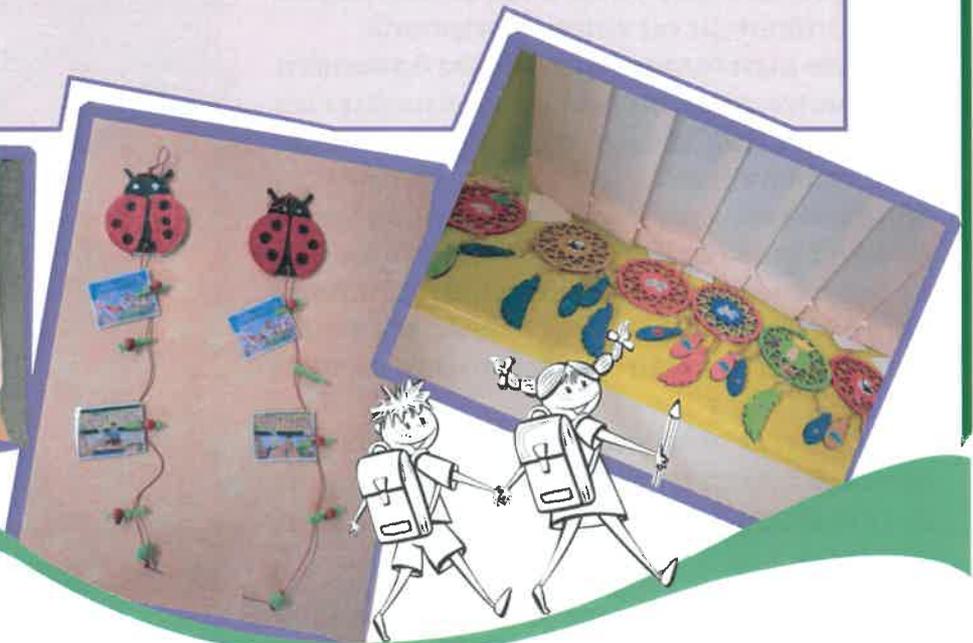


Depuis, nous continuons notre petite routine, toujours dans la joie et la bonne humeur malgré le contexte compliqué !

Les enfants arrivent tout de même à réaliser de magnifiques activités que nous profitons de vous faire partager dans cet article !

A très bientôt !

Virginie et son équipe !!!



Regroupement Scolaire

La vie à l'école de Lagny...



Chers habitants,

Je me présente : Mme PAVAN Angélique et c'est avec plaisir que j'ai rejoint l'équipe enseignante du regroupement scolaire depuis Septembre 2020 en tant que directrice de l'école de Lagny, et en charge de la classe de GS-CP.

Je tiens à remercier les élus pour leur accueil mais également pour tout ce qu'ils mettent en place pour les enfants. Malgré le contexte actuel, ils ont pu assister à un spectacle de marionnettes le Vendredi 11 Décembre 2020 à la salle des fêtes de Lagny.



Ils ont eu également la chance de rencontrer le Père-Noël (qui portait bien son masque) dans cette même salle le Jeudi 17 Décembre 2020. Lors de cette rencontre, chaque enfant a reçu un livre et un goûter. Merci au personnel d'avoir préparé en respectant les mesures sanitaires.

Il était également prévu que les enfants aillent au cinéma, mais avec les restrictions sanitaires il n'a pas été possible de s'y rendre. Nous l'avons donc fait dans la classe le Vendredi 18 Décembre 2020.

L'année 2020 s'est achevée. Elle a été une année intense, difficile pour beaucoup, mais 2021 est là, et malgré le contexte actuel, je vous présente à tous mes meilleurs vœux et vous souhaite une excellente année.

Veillez agréer mes sincères salutations.

MME PAVAN

Regroupement Scolaire

La vie à l'école de Lagny...

La classe de PS - MS de maternelle de l'école de Lagny

Nous sommes allés à la salle des fêtes de Lagny pour y effectuer nos activités sportives. Un grand merci à la mairie pour sa mise à disposition de la salle !

Nous avons donc appris à sauter de différentes façons : sauter haut ; sauter loin et sauter en contrebas. Nous avons tous réalisé de gros progrès !



C'était trop bien ! On a bien aimé apprendre à sauter !
Maintenant on sait bien sauter !

Les moyens ont réussi à faire de sacrés sauts ! On aurait dit qu'ils volaient dans les airs !



Regroupement Scolaire

La vie à l'école de Cuy...



Pitites bêtes en classe !

En classe, nous avons :

- des poissons

Pour l'instant, nous en avons 4 dans l'aquarium, mais il y en aura plus en mars. Nous les regardons nager et nous avons l'impression qu'ils nous observent aussi, de l'autre côté de la vitre.

- un hamster

Il vit dans une cage assez grande pour lui. C'est un **hamster russe**: il est tout petit. Parfois, il s'accroche aux barreaux du haut et il tombe au bout d'un moment. Il nous fait rire, mais il ne se fait pas de mal, car nous avons mis de la sciure sur le plancher. Il a une petite maison pour dormir, remplie de copeaux de bois pour être bien au chaud. On lui donne des graines et on fait très attention qu'il ait toujours de l'eau pour boire.

- des phasmes

On a des **phasmes-bâtons** qui ressemblent à des ... bâtons pour le camouflage (on dit aussi mimétisme). Ils mangent des feuilles de lierre ou de ronces. Ils ne bougent pas pendant la journée, car ils ont peur des prédateurs. Mais... il n'y a pas de prédateurs dans la classe !

On a aussi des **phasmes-scorpions**. La femelle est grosse et replie sa queue comme un scorpion. Leur vrai nom est phasmes à tiare. Ils ne mangent que des feuilles de ronces (aïe les doigts !). Ils sont impressionnants. Mais quel dommage ! On en a eu qui sont morts, on ne sait pas pourquoi.

- Et d'autres à venir...

En principe, on devrait avoir un élevage de **papillons de nuit** (*Bombyx Eri*). En fait, on va élever surtout des chenilles qui mangent du trène et deviennent très grosses. Elles se transforment en beaux papillons qui ne vivent pas très longtemps, mais pondent des oeufs.

En septembre, nous avons eu une visite inattendue: une **mante religieuse** qui s'est posée sur le mur de l'école. On en voit de plus en plus chez nous, sans doute à cause du réchauffement climatique.

En mai, nous aurons une petite fourmilière. Les **fourmis**, comme nous, vivent en société. Elles travaillent tout le temps... comme nous (enfin presque !). Si possible, comme tous les ans, nous aurons un ou deux orvets (que nous relâcherons au bout de quelques jours). Savez-vous qu'un orvet n'est pas un serpent, mais un lézard sans pattes ?

Il faut respecter tous les animaux, grands, moyens ou minuscules... Chaque vie chez Mère Nature est importante...



Regroupement Scolaire

La vie à l'école de Cuy...



Coronavirus, STOP !!!

C'est vraiment pas drôle de venir à l'école avec un masque. On s'y est un peu habitué, mais c'est quand même pas drôle. La mairie de Cuy nous prête la salle des fêtes pour faire la classe (ça permet d'espacer les tables) et nous a donné un flacon de gel hydroalcoolique individuel. Les autres mairies nous ont prêté un tableau noir mobile. Merci...

On fait attention à tout: respecter les gestes-barrières, ne pas se partager le matériel, rester à distance les uns des autres le plus possible, ne pas manger en classe, aérer la salle régulièrement, etc...

Le maître nous a dit que les animations et sorties scolaires seraient sans doute impossibles cette année. Mais on verra dans les mois à venir. Peut-être avec un peu de chance...

Le Coronavirus nous embête et nous casse les pieds. Il nous empêche de faire nos activités sportives ou culturelles en club. La sortie de Noël au cinéma a dû être annulée, ainsi que le cross du collège. Il nous empêche de voir plus souvent nos copains, nos copines, notre famille.

Mais écoute bien, Coronavirus, on ne va pas te laisser gagner. Au contraire, nous, on ne se décourage pas !! Les CM2 travaillent dur pour aller en sixième et les CM1 pour passer dans la classe supérieure. On remet à plus tard nos occupations préférées et on en trouve d'autres en attendant. C'est nous les plus fortes et les plus forts...



On court et on lance !

Le vendredi 5 février, nous avons participé à une superbe animation sportive organisée par l'USEP, la Communauté de communes, l'Inspection de Noyon, avec l'aide précieuse du SIRP (Lagny – Dives - Cuy). Merci à tous et à toutes... Vous nous avez fait un beau cadeau!

Le thème était: «Terre de Jeux» et parlait des Jeux Olympiques de Tokyo. Nous avons fait des courses d'endurance et 6 lancers différents. Chaque élève a couru (masque baissé) selon ses capacités et a participé avec succès aux ateliers-lancers (masque remis). Le total cumulé de tous les élèves a été de 24,400 km: on s'est rapproché un petit peu du Japon !

Laurent (USEP) nous a fait jouer à un QUIZZ pour terminer et nous avons eu plein de récompenses. On était fatigué, mais content d'avoir participé à cette belle matinée. En plus, il a fait beau et il ne faisait pas froid. On espère faire d'autres animations comme celle-ci.

Regroupement Scolaire

La vie à l'école de Dives...

Après les vacances de la Toussaint, les élèves ont retrouvé à nouveau le chemin de l'école.

Travailler toujours dans de bonnes conditions.

Cette période est propice aux progrès dans les apprentissages, l'intégration maintenant des nouveaux élèves est faite et une dynamique de classe s'est installée.

Nous avons pu terminer nos séances de natation à la piscine de Noyon, malgré un changement dans l'organisation. Notre dernière séance s'est déroulée Lundi 14 décembre 2020 par des tests et des petits jeux.



Cette période est aussi synonyme de féerie par l'approche des fêtes de fin d'année.

Nous avons pu fabriquer une carte « Père-Noël », une carte de Vœux et un agamographe « Père-Noël et sapin ». Connaissez-vous le principe ?

Cette technique consiste à assembler deux dessins en 1 pour donner une illusion d'optique une fois l'illustration en relief.

Une fois les deux illustrations coloriées, découper autour et plier le dessin sur chaque ligne de façon à créer un accordéon.

Vous obtiendrez un sapin d'un côté et un père Noël de l'autre !

Chouette, n'est-ce pas ??

Les élèves ont adoré.

Une sortie au cinéma devait être prévue pour terminer l'année 2020 comme chaque année offerte par le SIRP mais les annonces gouvernementales ont contraint les cinémas à ne pas rouvrir, ce ne sera que partie remise pour une date ultérieure.

Les élèves ont pu profiter de la visite du Père Noël et ainsi recevoir de jolis cadeaux et livres offerts par le SIRP. Un grand merci pour ce que font les municipalités pour nos enfants. Nous remercions également les agents communaux de Dives pour les magnifiques décorations de Noël installées dans la cour de l'école.

Nous vous souhaitons de Douces Fêtes et une agréable fin d'Année.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !

Suite de nos aventures au prochain numéro...



Cérémonie

Commémoration
du 8 Mai
1945

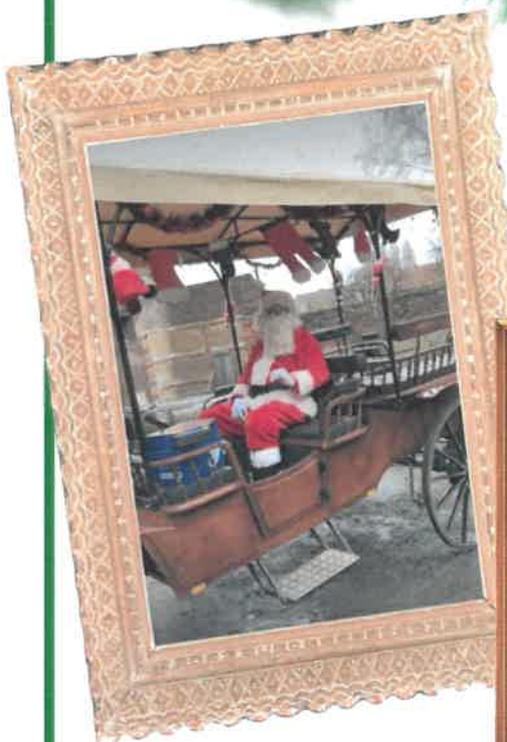


Rassemblement Place du 19 Septembre à 11h00
(masque obligatoire pour les personnes de plus de 6 ans et respect des distanciations sanitaires)

Arbre de Noël

Les fêtes de Noël ont été très particulières cette année. Mais le samedi 18 Décembre, la municipalité a voulu tout de même mettre un peu de magie dans la commune et pour cela nous avons eu le privilège d'avoir le Père Noël en calèche qui est passé chez tous nos enfants grâce à Luc et ses chevaux.

Il a distribué aux enfants une carte cadeau de 40€ et des chocolats.



Nous n'avons pas oublié non plus nos aînés, en leur livrant le traditionnel colis le matin. Malheureusement l'échange fût très bref pour respecter au maximum les gestes barrières. Mais ce n'est que partie remise !!

Nous partageons avec vous quelques photos de ces moments, ainsi que la décoration des sapins par la municipalité !!



Info Utile

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) a pour mission le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Il gère les déchetteries, les centres de tri et de la collecte sélective, ainsi que le centre de valorisation énergétique.

Les déchetteries du SMDO servent à recevoir des déchets encombrants et des déchets dangereux des ménages et des professionnels. En plus, le SMDO vous met à disposition un réseau de 48 déchetteries sur son territoire.

Les horaires d'ouverture

Du mardi au samedi : 9h à 12h et de 14h à 18h

Dimanche : de 9h à 12h

Fermeture les lundis et jours fériés

Toutes les déchetteries du réseau ont le même horaire et cela quelle que soit la saison.

Les déchetteries sur le Pays des Sources

À Écuvilly

Rue de Catigny, 60310 Écuvilly

Déchetterie de Ecuville

À Lassigny

Lieu dit "le Pissot", rue du Pissot, 60310 Lassigny

Déchetterie de Lassigny

À Ressons-sur-Matz

Nouvelle ZI, rue de Neuville, 60490 Ressons-sur-Matz

Déchetterie de Ressons-sur-Matz

Les conditions d'accès

Le SMDO a mis en place un système de contrôle par carte d'accès afin d'améliorer l'accueil des usagers.

Ce système de gestion informatique permet d'assurer le contrôle des usagers et le suivi de la déchetterie (fréquentation, flux des déchets...).

Pour les particuliers, l'accès est gratuit sur l'ensemble du territoire du SMDO.

Info Utile

Comment obtenir une carte ?

Les démarches sont à faire auprès du SMDO :

Les particuliers, les collectivités, les associations et les professionnels doivent remplir un formulaire disponible en déchetterie ou sur internet : <https://www.smdoise.fr/demande-de-carte>

Restons en contact avec les déchetteries.

Pour bénéficier de services et d'informations liées aux déchetteries, nous vous invitons à créer votre compte **Écocito** et votre compte **SMDO**.

ECOCITO : une demande de carte d'accès

Créer votre compte **Écocito**, vous permet de :

- Faire une **demande de carte d'accès** en déchetterie directement par internet pour bénéficier d'un traitement du dossier plus rapide ;
- Accéder à l'historique de vos apports en déchetterie ;
- connaître le nombre de passages déjà réalisé.

Recevoir les alertes par SMS

Créer votre compte **SMDO**, via la plate-forme Alerte Citoyens, vous permet de :

- Recevoir des alertes par email ou SMS concernant le service déchetteries :
 - modification des conditions d'accès ou des horaires (travaux, météo, crise sanitaire,...) ;
 - opérations particulières (ex : distribution de compost).



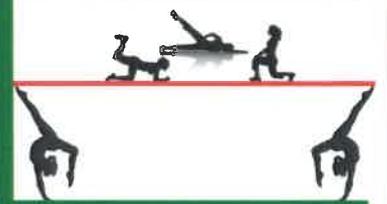
Travaux

PHOTOS AVANT TRAVAUX



Voici quelques photos des travaux

- Vestiaires
- Toilettes PMR
- Salle de Sport 180 M²
(Renforcement Musculaire, Gym,
Centre de loisirs pendant les vacances)

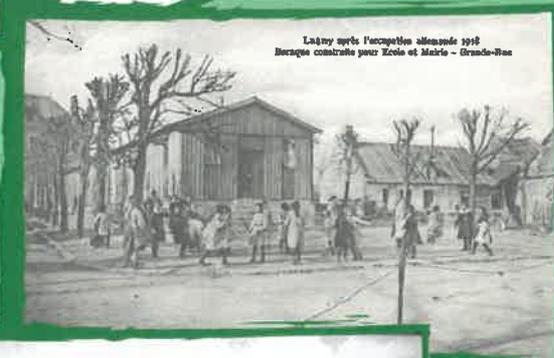


LA
FIN DES TRAVAUX
EST PRÉVUE
MI - JUIN

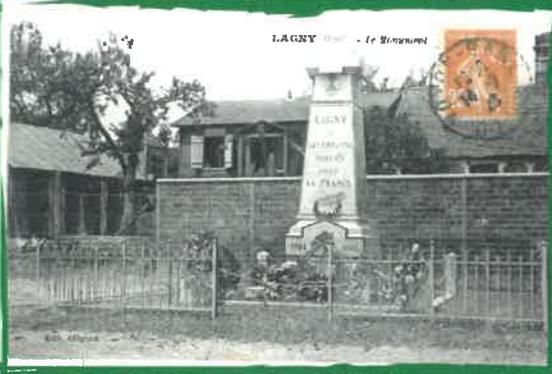




LAGNY (Oise) - L'ancienne Mairie



Lagny après l'occupation allemande 1918
Boréque construite pour Ecole et Mairie - Grande-Rue



LAGNY (Oise) - Le Monument



LAGNY (Oise) - Place et Mairie



Lagny après l'occupation allemande 1918 -
Mairie et Ecole des Filles



Lagny (Oise) - Rue de Paris



Lagny (Oise) - Mithrasdankfest in Festschule



Lagny après l'occupation allemande 1918 - Carrefour des routes de Cury et Lagny

